

Budget fédérale de 2005–2006

Introduction

« Respecter ses engagements »?

Avant le budget fédéral de 2005, les économistes prévoient un surplus fédéral de 45 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Ce montant est environ dix fois le montant qui a été supprimé des dépenses sur l'éducation postsecondaire au cours des années 1990. Malgré cette santé fiscale, le budget fédéral de 2005 n'affecte aucune somme pour les transferts aux provinces en vue de l'éducation postsecondaire.

L'absence d'un soutien accru pour l'éducation postsecondaire est également déconcertante à la lumière des promesses électorales de Paul Martin. Le 4 juin 2004, au cours d'un forum électoral fédéral télévisé à l'échelle nationale, Martin a promis qu'il diviserait le Transfert social canadien en vue de créer un transfert distinct pour l'éducation postsecondaire de « sept à huit milliards de dollars ». Dans le budget fédéral de 2005, il n'y a même pas l'ombre d'une allusion à l'intention de remplir la promesse d'un transfert distinct, et cela est tiré d'un budget intitulé « Respecter ses engagements ».

Impact global

Loin de la réputation de dépenses libérales que ce budget a déjà mérité dans les médias grand public (« Martin Turns On Taps », manchette du National Post), le budget fédéral de 2005 se soucie davantage des apparences que de résoudre les problèmes sociétaux. Dans les termes d'Ellen Russell, l'économiste du Centre canadien de politiques alternatives, « Le réinvestissement social de ce budget fédéral est un sourire large et d'un pouce d'épaisseur »¹ De plus, Russell fait remarquer que les dépenses de programmes du budget fédéral de 2005 atteindront finalement 11,9 % du produit

domestique brut, moins que la norme des 25 dernières années. Pour un aperçu détaillé de ce que proposent les groupes de promotion de la justice sociale pour un budget fédéral socialement responsable et prudent sur le plan financier, téléchargez L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2005 du Centre canadien de politiques alternatives, <http://www.policyalternatives.ca/index.cfm?act=news&do=Article&call=1019&pA=b0e2a12e&type=2,5>

Aide financière aux études

Jusqu'à ce que la mort vous sépare

Le budget fédéral de 2005 étend l'admissibilité à la remise d'une partie du remboursement aux emprunteuses et emprunteurs d'un prêt canadien d'études qui décèdent. Le budget étend également l'admissibilité à la remise d'une partie du remboursement aux emprunteuses et emprunteurs d'un prêt canadien d'études qui subissent une invalidité permanente. Au total, cette nouvelle mesure ne coûtera au gouvernement fédéral que 3 millions de dollars par année.

Ces deux mesures sont déjà en vigueur pour les prêts d'études du gouvernement obtenus avant 1995 (« prêts garantis »). Les étudiantes et étudiants qui ont emprunté après 1995 et sont devenus handicapés permanents pendant la période de remboursement n'étaient pas admissibles à la remise d'une partie du remboursement à moins que l'incapacité ne soit survenue pendant les six premiers mois du remboursement.

Question d'accès

Dans le budget fédéral de 2004, le gouvernement fédéral reconnaissait explicitement l'importance des bourses et créait une nouvelle bourse de première année afin de prêter assistance aux étudiantes et étudiants de milieux défavorisés. Cette décision constitue une



Avis aux membres

bonne « mise de fonds » pour le programme de bourses mais, de la façon dont il a été conçu ce programme ne réussit pas à avoir un impact important sur l'accès des étudiantes et étudiants à faible revenu². La valeur de la bourse est limitée : 50 % des frais de scolarité jusqu'à concurrence de 3000 \$, ce qui ne coûte au gouvernement fédéral que 30 millions de dollars par année³. Les hausses de frais de scolarité érodent la valeur réelle de la bourse et, dans les programmes où les frais de scolarité sont supérieurs à 6000 \$, la bourse maximum couvre moins de 50 % des frais de scolarité.

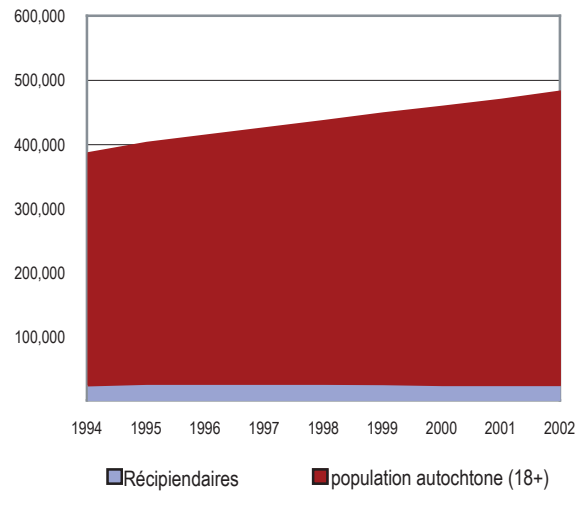
Dans sa soumission aux audiences prébudgétaires, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants recommande d'augmenter la valeur de la bourse à 100 % des frais de scolarité à l'intention des étudiantes et étudiants de première année à faible revenu, ce qui hausserait le coût du programme à approximativement 80 millions de dollars. Le budget fédéral de 2005 n'augmente pas d'un seul dollar les dépenses consacrées à la bourse, malgré une hausse des frais de scolarité de 4 % en moyenne.

Étudiantes et étudiants autochtones

Le budget fédéral de 2005 inclut un ajout de 10 millions de dollars à l'affectation de 12 millions de dollars destinés au programme d'éducation postsecondaire pour les Autochtones institué dans le cadre du budget fédéral de 2003. Les bourses du programme sont administrées par la Fondation nationale des réalisations autochtones, une œuvre de bienfaisance privée.

Jusqu'à maintenant, aucune évidence ne suggère que ce financement sporadique de l'aide financière aux étudiantes et étudiants autochtones est efficace à l'amélioration de la participation des peuples autochtones. En vertu du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire (PSENS), le gouvernement fédéral fournit le financement aux collectivités de Premières nations afin de fournir l'aide destinée aux frais de scolarité et aux autres coûts associés à la participation à l'éducation postsecondaire. Le financement annuel du PSENS n'a pas suivi le rythme des hausses de frais de scolarité ni de l'expansion de la population adulte autochtone

Figure 1: Récipiendaires du programme d'aide aux étudiantes et étudiants postsecondaires autochtones (Aboriginal Post-secondary Student Support Programme) et total de la population autochtone d'âge postsecondaire



(se reporter à la figure 1). Malgré une hausse de 21 % de la population autochtone de 18 ans et plus depuis 1994, le nombre de récipiendaires de PSENS n'a augmenté que de 2,4 % pour la même période.

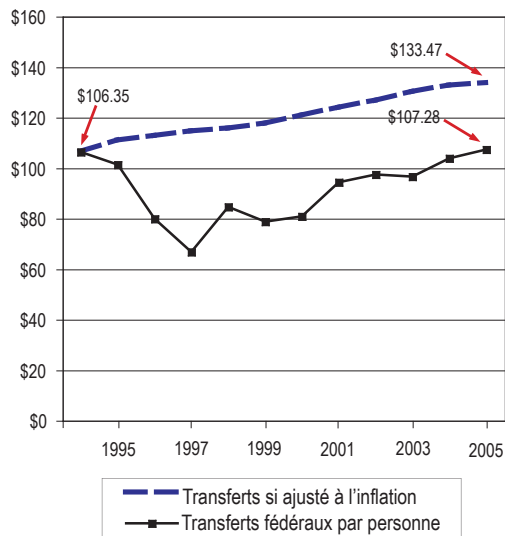
Recherches universitaires

Conseils subventionnaires

Le budget de 2005 augmente les budgets des conseils subventionnaires fédéraux de 75 millions de dollars par année pour les sept prochaines années. La hausse sera répartie de manière inégale : 32 millions de dollars pour le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG); \$32 millions de dollars pour les Instituts canadiens pour la recherche en santé; et seulement 11 millions de dollars pour le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Selon la Fédération canadienne des sciences humaines, tant le CRSNG que le CRSH ont subi des compressions à leurs budgets de base en 2004 en raison d'une réaffectation interne des ressources au sein d'Industrie Canada. En conséquence, le budget fédéral de 2005 représente seulement une hausse réelle de 7,4 millions de dollars (4,4 %) pour le CRSH et 21,8 millions de dollars (3,3 %) pour le CRSNG.

Figure 2: Transferts fédéraux par personne pour l'éducation postsecondaire, 1994 à 2005



Coûts indirects des recherches universitaires

Le budget fédéral a fourni 15 millions de dollars de plus pour les coûts indirects du programme de recherche introduit en 2003. Le budget du programme passera de 245 millions de dollars à 260 millions de dollars en 2005-2006.

Les compressions des années 1990 ont considérablement réduit la capacité des établissements de soutenir adéquatement les coûts d'infrastructure associés à la conduite des recherches. Ces coûts, comme le personnel de soutien en recherches et l'électricité, sont un résultat direct du travail entrepris sur les projets financés par les conseils subventionnaires fédéraux. Malheureusement, aucune évidence ne suggère que l'aide assurée par ce programme a réduit le « besoin » de frais de scolarité plus élevés comme source de revenu, tel que le suggéraient les présidents d'universités avant que le programme ne soit introduit. Par conséquent, des sommes additionnelles pour les coûts indirects des recherches ne servent pas de substitut aux hausses de paiements de transfert.

Paiements de transfert

Le financement de base pour l'éducation postsecondaire est un problème qui a été ignoré dans le budget fédéral de 2005. De fait, le

Transfert social canadien—la méthode qu'utilise le gouvernement fédéral pour transférer de l'argent aux provinces en vue de l'éducation postsecondaire—est à peine mentionné dans le document budgétaire.

Le financement fédéral pour l'éducation postsecondaire a été comprimé de plus de 4 milliards de dollars au cours des années 1990, entraînant la montée en flèche des frais de scolarité et la baisse de la qualité. Les hausses récentes du Transfert social canadien n'ont pas encore compensé les compressions précédentes de Martin lorsqu'il était ministre fédéral des Finances (se reporter à la figure 2). Si nous tenons compte de l'inflation, le financement de l'éducation postsecondaire est toujours 200 millions de dollars par année inférieur aux niveaux de 1993.

Conclusion

Certains oracles à Ottawa théorisent sur le fait que le premier ministre Paul Martin est revenu sur sa promesse électorale de créer un transfert spécial pour l'éducation postsecondaire parce que le problème sera à l'ordre du jour de la convention du Parti libéral du Canada au début de mars 2005. Il faut reconnaître que la réorganisation des paiements de transfert aux provinces requiert un élan politique et une analyse soignée, ce que Martin n'a pas réussi à générer depuis l'élection fédérale de juin 2004. Cependant, Martin ne jouit pas de cet alibi pour les problèmes plus complexes et urgents comme le niveau du financement de base ou l'aide financière aux études.

Notes de bas de page

1. Éditorial « Federal Budget 2005: Something for everyone? » le 24 février 2005 : www.policyalternatives.ca

2. Aux niveaux actuels, les bourses de la première année aideront 15 000 étudiantes et étudiants grâce à une bourse de 2000 \$. Cette population représente environ 3 % des étudiantes et étudiants à plein temps qui ont besoin de prêts d'études canadiens.

3. Comme contexte de l'engagement fiscal relatif aux bourses de première année, envisagez ce qui suit : le budget de 2005 élimine une taxe d'accise sur les bijoux au coût de 20 millions de dollars par année. Un ajout de 20 millions de dollars par année au programme de bourses de première année fournirait 66 % plus de bourses aux étudiantes et étudiants de milieu à faible revenu.